



RAPPORT ANNUEL AU MINISTRE

Industrie Canada

Présenté le

27 juillet 2011

Table des matières

1.0 Introduction	1
2.0 Objectifs de 2010-2011 et bilan de leur réalisation par CANARIE	3
3.0 Objectifs pour 2011-2012 et l'avenir rapproché.....	7
4.0 Politique, normes et procédures de CANARIE en matière d'investissement.....	7
5.0 Rémunération.....	8
6.0 Projets admissibles, ventilation des fonds selon les dépenses et description des progrès réalisés.....	9
7.0 Critères de sélection des projets	16
8.0 Sommaire des vérifications et des évaluations effectuées durant l'année	16
Annexe 1 : Politique d'investissement.....	18
Annexe 2 : Critères de sélection du Programme d'extension des infrastructures	23
Annexe 3 : Critères de sélection du Programme de plateformes sur réseau	24
Annexe 4 : Critères de sélection du Programme de plateformes sur réseau v2.....	26
Annexe 5 : Critères de sélection du Programme de soutien des activités des RORE...	27
Annexe 6 : Critères de sélection du Programme de communications des RORE v2	28
Annexe 7 : Critères de sélection du Programme pilote sur les TI vertes	29
Annexe 8 : Critères de sélection du Programme d'infrastructure des RORE	30
Annexe 9 : Critères de sélection du Programme d'infrastructure des RORE v2	31
Annexe 10 : Critères de sélection de l'Accélérateur technologique pour l'innovation et la recherche (ATIR).....	32
Annexe 11 : Critères de sélection du Programme IPv6 des RORE.....	33
Annexe 12 : États financiers de CANARIE inc. – 31 mars 2011	34

1.0 Introduction

En vertu de l'accord de financement qu'il a conclu avec Industrie Canada, CANARIE est tenu de remettre au Ministre un rapport annuel approuvé par son conseil d'administration le 31 juillet de chaque année à partir de 2008. Ce rapport doit être rédigé dans les deux langues officielles et porter sur les activités que l'organisme a poursuivies durant l'année financière qui précède, eu égard aux fonds qui lui ont été octroyés dans le cadre dudit accord. Le rapport que voici a été rédigé pour satisfaire à cette exigence. Les états financiers de CANARIE pour l'exercice 2010-2011 en constituent l'annexe 12.

CANARIE est le réseau évolué de la recherche et de l'innovation du Canada, infrastructure moderne indispensable à l'essor d'un vigoureux système d'innovation. Le réseau continue d'être non seulement un des piliers mais aussi un des moteurs de la stratégie des sciences et de la technologie du gouvernement canadien, « Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada », dévoilée en 2007. Par ailleurs, CANARIE appuie directement des éléments cruciaux de la Stratégie sur l'économie numérique énoncée dans le document de travail qui a été diffusé en mai 2010. Enfin, CANARIE continue d'épauler la Fondation canadienne pour l'innovation, les inter-conseils ainsi que ses co-exécuteurs des provinces et des territoires, avec qui il collabore.

Un million de chercheurs, de scientifiques et d'étudiants dans au-delà de 1 100 établissements canadiens, parmi lesquels figurent des universités, des collèges, des instituts de recherche, des hôpitaux et des laboratoires gouvernementaux ont accès au réseau CANARIE. De concert avec les douze réseaux provinciaux et territoriaux qui sont ses partenaires, CANARIE permet aux chercheurs de partager et d'analyser une masse colossale de données, par exemple des modèles climatiques, des images transmises par satellite et des séquences d'ADN, ce qui pave la voie à des découvertes révolutionnaires. En 2010-2011, le réseau CANARIE a véhiculé au-delà de 28 000 To de données scientifiques, soit plus de vingt fois la totalité du trafic circulant sur l'Internet résidentiel au Canada.

L'année 2010-2011 s'est avérée extrêmement fructueuse pour CANARIE qui continue d'élargir la portée de son puissant réseau numérique et finance des projets reliant un nombre sans cesse grandissant de chercheurs à toujours plus de données et d'outils. CANARIE a atteint ou surpassé tous ses objectifs pour l'année 2010-2011. Ses programmes, tel le Programme de plateformes sur réseau et les initiatives entreprises avec les réseaux provinciaux qui sont ses partenaires, font en sorte que les chercheurs et les innovateurs que dessert l'organisme sachent comment ils peuvent collaborer et mener leurs travaux plus rapidement à bien en recourant au réseau. CANARIE a également réagi au document de travail de la Stratégie sur l'économie numérique en lançant un projet pilote qui stimulera l'essor du secteur des TIC. Baptisé « Accélérateur technologique pour l'innovation et la recherche » (ATIR), ce projet fait fructifier les sommes que l'État a jusqu'à présent investies dans CANARIE, car il met à la disposition des petites et moyennes entreprises l'infrastructure numérique qui les aidera à mettre leurs produits plus rapidement en marché, et à moindre coût, leur conférant de ce fait un avantage entrepreneurial.

CANARIE et ses utilisateurs continuent de bénéficier de l'engagement dynamique des membres de son conseil d'administration, dont le leadership concourt à guider de façon avisée l'organisme afin qu'il réponde aux besoins, en perpétuelle évolution, de ses intervenants tout en

restant aligné avec les stratégies et les exigences du gouvernement fédéral, de ses ministères et de ses agences.

Au nom de son conseil d'administration, CANARIE saisit l'occasion pour remercier le ministre de l'Industrie du Canada, ses employés et ses cadres ainsi que tous ceux qui, au sein du gouvernement canadien, continuent de l'appuyer et de lui témoigner sa confiance.

2.0 Objectifs de 2010-2011 et bilan de leur réalisation par CANARIE

Voici la liste des objectifs de CANARIE pour l'année 2010-2011, tels que l'énonçait son plan d'activités. Les paragraphes suivant chacun expliquent la mesure dans laquelle ils ont été atteints.

Objectifs pour 2010-2011:

A. Acquérir le matériel ou les services réseau supplémentaires ou de remplacement indispensables à une gestion efficace du réseau principal.

Au début de 2009, CANARIE avait entrepris une étude sur les capacités de son réseau afin de s'assurer que ses ressources satisferaient aux besoins des utilisateurs au cours des années à venir. Compte tenu de la croissance prévue, CANARIE a identifié plusieurs secteurs où les ressources étaient limitées et pour lesquels le réseau ou l'équipement devaient être élargis en vue de répondre aux besoins futurs. Lors du dernier exercice financier, CANARIE a donc investi dans le matériel et la largeur de bande nécessaires pour satisfaire aux exigences prévues sur le plan de la capacité ainsi qu'à la hausse réelle de la demande sur le réseau.

D'autre part, CANARIE a acquis de l'équipement et des ressources afin de rendre le réseau plus disponible (à savoir, le temps de disponibilité perçu par les utilisateurs). Pendant l'année financière, le réseau IP était disponible 99,84 % du temps, ce qui se compare favorablement tant à la performance tant des autres réseaux R-E qu'à celle des meilleurs fournisseurs de service Internet commercial de la planète.

En plus d'investir dans le réseau principal, CANARIE a mis en place deux nouveaux services en 2010-2011. Le premier est offert en collaboration avec le CDPIUC (Conseil des dirigeants principaux de l'information des universités canadiennes) et s'appelle la Fédération canadienne d'accès (FCA). Grâce à ce nouveau service, les chercheurs de passage dans une autre institution que la leur peuvent recourir de manière invisible à son réseau pour accéder aux données et aux outils laissés à l'institution d'origine. Le deuxième service, appelé « échange de trafic », permet aux chercheurs d'accéder aux données de sites Web canadiens et étrangers sélectionnés à un débit beaucoup plus élevé que celui qu'autorise l'Internet commercial (la seule manière d'y accéder avant l'introduction de l'échange de trafic). Avec ces deux nouveaux services, les chercheurs canadiens collaborent plus efficacement, ce qui accroît le rendement de leurs travaux. Les mêmes services économisent des millions de dollars en TI aux universités canadiennes par une meilleure exploitation des capacités du réseau CANARIE.

B. Administrer le « Programme d'extension des infrastructures » introduit en 2007 et élaborer, mettre en place et diriger un programme subséquent, s'il y a lieu.

Ce programme a pour but de créer des prolongements au réseau CANARIE (le réseau évolué de recherche et d'innovation du Canada) en vue d'intensifier et d'accélérer la recherche, de favoriser la collaboration nationale et internationale, de faciliter l'accès au savoir et de concourir au développement d'une cyber-infrastructure et de la cyber-recherche au Canada. Plus précisément, le programme finance le raccordement des laboratoires publics, des établissements d'enseignement et des installations similaires au

réseau. Ces raccordements s'ajoutent aux centaines d'institutions déjà connectées au réseau CANARIE par le biais des réseaux provinciaux et territoriaux (les RORE) qui en sont les partenaires.

En 2010-2011, CANARIE a conçu et implanté un programme subséquent du même nom pour répondre à la vive demande de connexions au réseau. Les mêmes critères et le même mécanisme de sélection par voie de concours que le PEI original ont été appliqués au deuxième volet. Néanmoins, on a multiplié les demandes de propositions (aux six mois) et considérablement comprimé les échéanciers (de quelques mois à quelques semaines) afin que les intéressés puissent formuler plus souvent une demande et obtiennent plus rapidement une réponse. Le PEI initial disposait d'un budget de 15 millions de dollars. CANARIE a affecté deux millions à son successeur, si bien que 17 millions de dollars ont globalement été injectés dans l'extension des infrastructures.

Grâce au PEI, CANARIE a financé 64 nouveaux raccordements au réseau national, en l'occurrence trente-et-un ministères fédéraux, vingt-et-un laboratoires gouvernementaux, huit établissements d'enseignement, deux hôpitaux universitaires, un musée et un laboratoire du secteur privé. Outre ceux-ci, CANARIE envisage établir dix-sept autres connexions avant la fin de son mandat actuel (qui se termine en mars 2012).

À la suite du Programme d'extension des infrastructures – et en sus des centaines d'institutions raccordées par le truchement des RORE –, des dizaines de laboratoires, de ministères et d'autres institutions pourront tirer parti des capacités du réseau évolué de recherche et d'innovation national.

C. Gérer le « Programme de plateformes sur réseau » mis en place en 2007 et concevoir, implanter et administrer un programme subséquent au besoin.

Ce programme de 27 millions de dollars élargit encore plus les capacités du réseau évolué de CANARIE à l'intention des chercheurs et des scientifiques du pays en favorisant l'innovation technologique articulée sur les réseaux. Il concourt au développement d'outils et d'infrastructures avec lesquels on pourra partager des jeux de données complexes, exploiter de l'équipement à distance et rehausser les capacités des équipes de recherche conjointes. Dix projets ont été dévoilés en juin 2008 et dix autres en juin 2009.

Les équipes responsables se sont réunies à l'occasion du troisième atelier de synergie technique qui s'est déroulé à Montréal, en octobre 2010. Chacune a présenté les objectifs du projet et l'architecture du logiciel aux autres participants du Programme de plateformes sur réseau. Les démonstrations ont reçu un accueil très enthousiaste des participants, des employés de CANARIE ainsi que des membres du Conseil d'administration. Le Programme suit son cours et ses résultats sont quantifiés grâce à la surveillance très étroite assurée par le personnel de CANARIE et grâce aux rapports que fournissent régulièrement les équipes. Les premiers projets ont été achevés à la fin de 2010.

D. Tenir un *Forum des utilisateurs* annuel.

CANARIE a tenu son quatrième Forum des utilisateurs annuel en novembre 2010, à l'Université de Toronto. Une cinquantaine de personnes des quatre coins du pays y ont discuté de l'avancement des programmes de CANARIE, en profitant pour présenter leur point de vue sur l'infrastructure numérique nationale. Les commentaires glanés à cette

occasion et lors des Forums précédents contribueront à aiguiller la stratégie de CANARIE pour les cinq années à venir.

E. Poursuivre le travail avec les RORE pour trouver les moyens qui leur permettront d'assumer et d'élargir leur rôle de co-exécuteur eu égard à certains aspects du mandat de CANARIE.

Pour répondre aux besoins des Réseaux optiques régionaux évolués (RORE), CANARIE a lancé un deuxième Programme d'infrastructure des RORE qui élargira les capacités des réseaux de recherche sur l'ensemble du territoire canadien. En tout, CANARIE injectera 4,05 millions de dollars dans les projets d'infrastructure des RORE retenus et dévoilés durant l'année financière 2010-2011. Les projets sanctionnés en vue d'un financement dans le cadre du PIR ont été sélectionnés par voie de concours. Toutes les propositions ont été examinées en fonction des critères obligatoires, des critères d'évaluation et de la manière dont ils concourent à la concrétisation des objectifs de CANARIE, tels que définis dans son accord de financement actuel conclu avec Industrie Canada. L'évaluation des propositions en fonction de ces paramètres a déterminé si CANARIE financerait ou pas un projet. Les projets qui ne satisfaisaient pas aux critères ou le faisaient de manière inacceptable ne pouvaient être financés.

CANARIE a aidé les RORE à passer de l'IPv4 à l'IPv6 en mettant 500 000 \$ à leur disposition par voie de concours, afin qu'ils rehaussent l'équipement et réussissent la transition vers cette nouvelle technologie capitale. CANARIE a aussi offert aux RORE la formation voulue sur le déploiement de l'IPv6.

CANARIE a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer la synergie entre le réseau national et les réseaux de recherche régionaux en multipliant les réunions avec le Comité consultatif des RORE et le Comité technique des RORE.

Au cours des quatre dernières années, chaque dollar que le gouvernement fédéral a investi dans le réseau national de R-E (c'est-à-dire le réseau CANARIE et les RORE) a mis en action un dollar et cinquante cents issu des gouvernements provinciaux et de l'adhésion des RORE.

F. Permettre au Conseil d'administration de prendre des décisions stratégiques et de gouverner l'organisme par la tenue de réunions trimestrielles un peu partout au Canada.

L'assemblée générale annuelle des membres de 2010 s'est déroulée à St John's (Terre-Neuve), en juin 2010. Durant l'exercice 2010-2011, le Conseil d'administration s'est rencontré à divers endroits, soit à Saint John's, à Ottawa, à Toronto et à Vancouver. Une autre réunion s'est déroulée à San Jose (Californie), au cœur de Silicon Valley. À cette occasion, les membres du Conseil se sont entretenus avec les cadres supérieurs de Cisco, de Google et d'autres entreprises, avec les principaux chercheurs de l'Université Stanford et avec les cadres du réseau de R-E international ESnet.

CANARIE rédige et diffuse un manuel de politiques et de régie qui aide les membres du Conseil d'administration à gouverner judicieusement l'organisme.

Le Conseil d'administration s'est engagé à tenir des évaluations semestrielles, a consacré du temps et des ressources sous la forme de comités pour évaluer les pratiques

exemplaires et consolider les politiques, et a pris la responsabilité d'offrir à ses membres des occasions pour qu'ils se perfectionnent.

G. Créer des produits de communication qui illustreront la valeur de la recherche sur réseau aux Canadiens.

Durant l'année, une stratégie de communication a été mise en œuvre afin de rehausser la visibilité de l'organisme auprès des utilisateurs. Cette stratégie a fait ressortir la valeur fondamentale de CANARIE et l'impact majeur de l'organisme pour ce qui est d'habiliter l'innovation au pays. La stratégie insistait également sur la contribution capitale de CANARIE à la stratégie du gouvernement canadien en sciences et en technologie et à sa Stratégie sur l'économie numérique.

Le rapport annuel de 2009-2010 a été rendu public en juin 2010. CANARIE a accru sa visibilité en diffusant en temps opportun des communiqués de presse bien ciblés. Dix-neuf ont été émis sur divers sujets durant l'année, de l'amélioration de l'équipement et des capacités du réseau aux appels de propositions concernant l'innovation technologique et les programmes d'extension du réseau.

Enfin, tout au long de l'année, CANARIE a continué de se rapprocher du public par des activités de parrainage et une participation dynamique à maints symposiums et colloques internationaux, nationaux et régionaux, comme le colloque de BCNET à Vancouver (C.-B.), le sommet d'ORION à Toronto (Ont.), la Conférence sur les politiques scientifiques canadiennes à Montréal (Qc), Canada 3.0 à Stratford (Ont.), le colloque Research Money à Ottawa (Ont.) et bien d'autres.

H. S'assurer que CANARIE est bien administré, fait preuve de transparence et rend tous les comptes voulus à Industrie Canada, conformément aux exigences de l'Accord de financement.

Pendant l'année financière 2010-2011, CANARIE a présenté les documents que voici à Industrie Canada : plan d'activité annuel pour 2011-2012; rapport annuel sur le rendement de 2009-2010 et rapport annuel au ministre de 2010 inclus avec le rapport annuel de l'organisme. Une vérification du rendement (optimisation des ressources) a été réalisée et le rapport pertinent déposé en septembre 2010.

I. Gérer le Programme pilote sur les « TI vertes » lancé en 2009.

En janvier 2009, le conseil d'administration de CANARIE sanctionnait un programme pilote sur les technologies de l'information « vertes ». Ce programme a permis de faire de CANARIE un meneur international dans le recours aux réseaux optiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

CANARIE a annoncé qu'il injecterait 2,4 millions de dollars dans quatre projets de TI vertes novateurs appelés à atténuer notre empreinte carbone et à mesurer l'impact des TIC et de la cyber-infrastructure sur la consommation d'électricité par les universités. Le principal bénéficiaire des fonds est le réseau GreenStar, alliance constituée des principales entreprises canadiennes en TI, d'universités et de partenaires internationaux et pilotée par l'École de technologie supérieure (ÉTS) du Québec, de Montréal. Le projet du réseau GreenStar recevra jusqu'à deux millions de dollars pour créer le premier réseau Internet au

monde dont les nœuds seront entièrement alimentés par l'énergie éolienne et solaire, avec la même fiabilité que l'Internet actuel.

3.0 Objectifs pour 2011-2012 et l'avenir rapproché

Voici les objectifs de CANARIE pour l'année 2011-2012.

Les objectifs de la dernière année couverte par l'Accord de financement ont été énoncés pour la première fois dans le rapport de juillet 2008 au ministre.

- Acquérir le matériel ou les services réseau supplémentaires ou de remplacement indispensables à une gestion efficace du réseau principal.
- Administrer le « Programme d'extension des infrastructures » introduit en 2007 et élaborer, mettre en place et diriger un programme subséquent, s'il y a lieu.
- Gérer le « Programme de plateformes sur réseau » mis en place en 2007 et concevoir, implanter et administrer un programme subséquent au besoin.
- Tenir un *Forum des utilisateurs* annuel.
- Poursuivre le travail avec les RORE pour trouver les moyens qui leur permettront d'assumer et d'élargir leur rôle de co-exécuteur eu égard à certains aspects du mandat de CANARIE.
- Permettre au Conseil d'administration de prendre des décisions stratégiques et de gouverner l'organisme par la tenue de réunions trimestrielles un peu partout au Canada.
- Créer des produits de communication qui illustreront la valeur de la recherche sur réseau aux Canadiens.
- S'assurer que CANARIE est bien administré, fait preuve de transparence et rend tous les comptes voulus à Industrie Canada, conformément aux exigences de l'Accord de financement.
- Administrer le programme pilote sur les « TI vertes » lancé en 2009.
- Gérer l'« Accélérateur technologique pour l'innovation et la recherche » introduit en 2010.
- Gérer le processus de reconduction du mandat en vue d'obtenir du gouvernement canadien qu'il investisse une somme suffisante dans le réseau de la recherche et de l'éducation et les programmes qui s'y associent durant la période de 2012 à 2017, par le truchement de CANARIE.

4.0 Politique, normes et procédures de CANARIE en matière d'investissement

La *stratégie* d'investissement de CANARIE est spécialement adaptée à la brièveté de la plupart des placements et aux contraintes en matière d'investissement énoncées dans sa Politique d'investissement et dans l'Accord de financement conclu avec Industrie Canada. Ces contraintes, bien qu'appropriées et nécessaires à la réalisation des objectifs généraux de l'organisme, interdisent une gestion plus dynamique des placements.

Pour cette raison, au lieu d'une méthode de gestion agressive du portefeuille, CANARIE privilégie une stratégie qui consiste à « acheter et garder » des valeurs mobilières dans les conditions suivantes :

- dans la mesure du possible, les titres parvenus à maturité satisferont aux besoins en espèces prévus par l'organisme;
- les limites quantitatives applicables aux placements laisseront amplement de liquidités à CANARIE pour que l'organisme puisse répondre à ses besoins. Par conséquent, il convient de garder un certain nombre de titres moins liquides. On valorisera le portefeuille en sortant de la « courbe des liquidités » chaque fois que la chose est réalisable;
- CANARIE ne gardera que des titres admissibles aux termes de sa *Politique d'investissement* (annexe 1). Pour plus de clarté, on déterminera l'admissibilité des placements au moment de leur achat. CANARIE ne sera pas tenu de se départir des valeurs mobilières qui deviennent inadmissibles après acquisition, mais favorisera (sous réserve de la situation du marché) la vente des valeurs qui le deviennent, advenant le cas où il faut s'en départir. (Lire le paragraphe 7 sur les liquidités de la Politique d'investissement.)

Dans ce contexte, la *Politique d'investissement* officielle de CANARIE adoptée par son Conseil d'administration et révisée durant l'année par son Comité de la vérification comptable et des placements est celle présentée à l'annexe 1.

5.0 Rémunération

Les membres du Conseil d'administration de CANARIE, y compris ceux qui le dirigent, tels le président, le vice-président et le trésorier, ne sont pas rémunérés. Durant l'exercice financier 2010-2011, un administrateur a assuré la présidence et la direction générale de l'organisme par intérim. Pour ces services, il a été rémunéré sous la forme d'honoraires versés à une entreprise lui appartenant.

Le président et chef de direction de l'organisme touche un traitement qu'un expert-conseil indépendant ajuste périodiquement après comparaison de la rémunération de postes similaires. Le Comité (exécutif) des ressources humaines du Conseil d'administration supervise cette activité. Tous les autres membres du personnel de CANARIE sont classés en vertu d'un système structuré où chaque poste possède sa propre échelle salariale. Un expert-conseil indépendant actualise régulièrement les traitements par jeu de comparaisons.

En 2010-2011, les indemnités versées aux administrateurs, les postes dont l'échelle salariale dépassait 100 000 \$ et le nombre d'employés dans chaque catégorie étaient les suivants :

Président du Conseil, pour l'intérim de la présidence et de la direction générale	Contrat	339 740 \$	1
	Plancher	Plafond	Nombre d'employés
Président et chef de direction	178 561 \$	297 600 \$	0
Cadres supérieurs	114 792 \$	191 320 \$	4
Ingénieurs et dirigeants	79 732 \$	132 887 \$	4
Technologues	66 484 \$	110 807 \$	1

6.0 Projets admissibles, ventilation des fonds selon les dépenses et description des progrès réalisés

6.1 Programme d'extension des infrastructures

Le Programme d'extension des infrastructure (PEI) est un programme de 15 millions de dollars lancé en septembre 2007. Deux millions de dollars s'y sont ajoutés pour un budget total de 17 millions. Le programme a pour but de faciliter le prolongement du réseau canadien de la recherche et de l'éducation en vue d'intensifier ou d'accélérer la recherche, de favoriser la collaboration au Canada et à l'étranger, d'assurer un meilleur accès au savoir, et de concourir au développement de la cyber-infrastructure et de la cyber-recherche au pays. Plus précisément, l'objectif était de financer le raccordement des laboratoires gouvernementaux, des établissements d'enseignement et d'autres installations au réseau. En 2010-2011, 8 branchements ont été établis ou renouvelés pour un total de 64. Le tableau ci-dessous donne le détail des dépenses relatives au programme jusqu'au 31 mars 2011.

	Totaux
Ministères fédéraux	31
Laboratoires gouvernementaux	21
Institutions d'enseignement	8
Musées	1
Entreprises privées	1
Hôpitaux	2
Connexions actuelles	64
Exercice 2007-2008	2 920 161 \$
Exercice 2008-2009	9 142 210 \$
Exercice 2009-2010	1 141 923 \$
Exercice 2010-2011	1 132 621 \$
Dépenses totales PEI	14 415 835 \$

6.2 Programme de plateformes sur réseau

Le Programme de plateformes sur réseau (PPR) est un programme de 15 millions de dollars mis en place en septembre 2007. Son objectif consiste à faciliter la définition et l'exécution de projets coopératifs qui accéléreront le développement et l'exploitation d'une cyber-infrastructure et de plateformes pour la cyber-recherche nationales et internationales. Tous les projets du PPR ont reçu des fonds durant l'exercice 2010-2011. Huit des dix projets sont terminés et les deux derniers devraient l'être d'ici le 31 décembre 2011. Les fonds dispensés jusqu'au 31 mars 2011 correspondent à 92 % de la somme globale engagée dans les projets.

Numéro/Titre du projet	Maître d'œuvre	Engagement	Fonds remis au 31 mars 2011
NEP 01 Science Studio	Université Western Ontario	\$ 1,700,102	\$ 1,664,128
NEP 02 Service Grid computing	Université de Victoria	500,542	500,542
NEP 10 Oceans 2.0	Université de Victoria	1,282,701	1,282,701
NEP 11 HSVO	Université Lakehead	2,043,489	1,999,295
NEP 12 GeoChronos	Cybera inc.	919,244	919,244
NEP 20 POKM	Université Dalhousie	1,719,151	1,309,931
NEP 21 CSSDP	Cybera inc.	1,123,586	1,123,586
NEP 34 CBRAIN	Université McGill	2,315,625	1,925,398
NEP 39 CANFAR	Université de Victoria	2,294,287	2,052,206
NEP 44 ONE ITS	Université de Regina	721,658	672,746
	Total	\$ 14,620,386	\$ 13,449,777

6.3 Programme de plateformes sur réseau v2

Le deuxième volet du Programme de plateformes sur réseau (PPR-2) est un programme de 12 millions de dollars lancé en février 2009. Son objectif consiste à faciliter la définition et l'exécution de projets coopératifs qui accéléreront le développement et l'exploitation d'une cyber-infrastructure et de plateformes pour la cyber-recherche nationales et internationales. Tous les projets progressent vers leur but. Des architectures et des systèmes d'encadrement sont élaborés puis mis en œuvre, 88 % des dépenses des projets allant à la main-d'œuvre, aux sous-traitants et aux services rémunérés, 7 % aux démonstrations et aux ateliers, et les 5 % restants à l'achat d'équipement et de matériaux. Tous les projets du PPR-2 ont obtenu des fonds durant l'exercice 2010-2011.

Numéro/titre du projet	Maître d'œuvre	Engagement	Fonds remis au 31 mars 2011
NEP 52 HEP Legacy Data	Université de Victoria	\$ 577,626	\$ 321,129
NEP 53 GBRAIN	Université McGill	1,843,500	369,107
NEP 54 Open Orchestra	Université McGill	927,649	422,503
NEP 59 CBRASS	Université de la Colombie-Britann	926,592	419,394
NEP 61 CESWP	Cybera inc.	933,195	607,925
NEP 63 DR-NEP	Université de la Colombie-Britann	1,507,749	521,066
NEP 64 ANISE	Université Western Ontario	1,164,600	557,428
NEP 66 GeoCENS	Cybera inc.	1,080,157	682,526
NEP 67 Data from the Deep	Université de Victoria	981,398	382,081
NEP 71 Cyber-SKA	Université de Calgary	2,057,535	1,038,905
	Total	\$ 12,000,000	\$ 5,322,064

6.4 Programme de soutien des activités des RORE

Le Programme de soutien des activités des RORE (PSAR) est un programme de 2,1 millions de dollars lancé en février 2008. Son but est de fournir des fonds pour aider les réseaux régionaux à engager du personnel supplémentaire ou à absorber une partie de leurs coûts d'exploitation afin qu'ils concourent davantage à la réalisation des objectifs de CANARIE énoncés dans l'accord de financement conclu avec Industrie Canada. Tous les projets progressent vers la réalisation des objectifs du programme en insistant sur les deux aspects de la mission de CANARIE qui sont de favoriser l'innovation technologique et d'exploiter le réseau.

Numéro/titre du projet	Maître d'œuvre	Budget	Fonds remis au 31 mars 2011
OR-01	BCnet	\$ 200,000	\$ 118,525
OR-02	Cybera	200,000	150,000
OR-03	SRnet	200,000	150,000
OR-04	MRnet	200,000	144,430
OR-05	ORION	200,000	150,000
OR-06	RISQ	200,000	105,781
OR-07	NB-PEI	300,000	57,925
OR-09	ACORN NS	200,000	148,502
OR-10	ACORN NL	200,000	132,243
OR-11	Yukon	200,000	86,438
	Total	\$ 2,100,000	\$ 1,243,844

6.5 Programme de communications des RORE v2 (PCR-2)

Le deuxième volet du Programme de communications des RORE (PCR-2) est un programme de 200 000 \$ lancé en février 2010. Son objectif est de prolonger le programme actuel qui finance les initiatives en matière de communication des RORE illustrant l'utilité d'un partenariat national ou régional pour ce qui est de la prestation de réseaux évolués, de technologies réseau et des applications et services qui s'y associent. Des fonds ont été alloués au programme pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012. Le tableau que voici donne des précisions sur les projets de communication financés grâce au PCR-2.

Numéro/titre du projet	Maître d'œuvre	Budget	Fonds remis au 31 mars 2011
OR-01	BCnet	\$ 29,800	\$ 9,900
OR-02	Cybera	19,800	9,900
OR-03	SRnet	10,000	10,000
OR-04	MRnet	19,800	9,900
OR-05	ORION	29,800	7,500
OR-06	RISQ	29,800	5,000
OR-07	NB-PEI	-	-
OR-09	ACORN NS	31,200	8,736
OR-10	ACORN NL	-	-
OR-11	Yukon	29,800	-
	Total	\$ 200,000	\$ 60,936

6.6 Programme pilote sur les TI vertes

Ce programme de 3 millions de dollars a été lancé en juin 2009. Il a deux grands objectifs :

- i) illustrer la viabilité technique et la convivialité d'un réseau dont les serveurs seraient relocalisés dans des centres informatiques sans empreinte carbone et dont les nœuds seraient alimentés par des sources d'énergie renouvelables;
- ii) effectuer une analyse de rentabilisation de sites particuliers comme les universités afin d'établir si on pourrait se servir des crédits carbone pour financer la relocalisation des ordinateurs et des installations connexes dans des centres informatiques sans empreinte carbone.

On s'attend à ce que le Programme pilote sur les TI vertes engendre de nouvelles entreprises et de nouveaux champs de recherche au Canada, tout en rehaussant les capacités de la cyber-infrastructure nationale.

Une évaluation du programme a débuté. Les objectifs de cette évaluation-bilan doublée d'une analyse sont les suivants :

- i) examiner les objectifs du programme et établir leur pertinence eu égard à l'accord de financement conclu avec IC;

- ii) passer en revue les politiques en vigueur à la création du programme – à savoir, promesses de capitalisation et d'échanges commerciaux;
- iii) analyser les quatre projets en fonction de leurs objectifs et des résultats correspondants;
- iv) formuler des commentaires et des recommandations sur les futurs programmes concernant les TI vertes ou sur l'orientation des recherches éventuelles de CANARIE dans ce domaine.

Le tableau que voici ventile les sommes utilisées dans le cadre du Programme pilote sur les TI vertes jusqu'au 31 mars 2011.

Numéro/titre du projet	Maître d'œuvre	Budget	Fonds remis au 31 mars 2011
213	Université McGill	\$ 163,262	\$ 163,262
216	Ecole de technologie supérieure	1,999,986	1,255,974
219	Institut international du développement durable	99,865	96,006
224	Université de la Colombie-Britannique	105,537	21,855
	Total	\$ 2,368,650	\$ 1,537,097

6.7 Programme d'infrastructure des RORE v1 (PIR-1)

Le Programme d'infrastructure des RORE (PIR-1) est un programme de 15 millions de dollars lancé en mars 2009. Son but est d'aider financièrement les RORE à élargir les capacités de leur réseau de recherche. Le tableau ci-dessous énumère les projets qui ont bénéficié des fonds du PIR-1 en vue d'un agrandissement de l'infrastructure du réseau en 2010-2011.

Numéro/titre du projet	Maître d'œuvre	Budget	Fonds remis au 31 mars 2011
OR-01	BCnet	\$ 900,000	\$ 900,000
OR-02	Cybera	121,687	121,451
OR-03	SRnet	238,350	238,350
OR-04	MRnet	1,458,185	1,266,983
OR-05	ORION	4,800,000	4,800,000
OR-06	RISQ	2,865,630	2,010,109
OR-07	NB-PEI	3,148,000	-
OR-09	ACORN NS	1,500,000	1,414,980
OR-10	ACORN NL	419,970	205,842
OR-11	Yukon	-	-
	Total	\$ 15,451,822	\$ 10,957,715

6.8 Programme d'infrastructure des RORE v2 (PIR-2)

Le deuxième volet du Programme d'infrastructure des RORE (PIR-2) est un programme de quatre millions de dollars lancé en mars 2011. Son but est d'aider financièrement les RORE à élargir les capacités de leur réseau de recherche de manière à compléter l'infrastructure du réseau national. Le tableau ci-dessous énumère les projets qui ont bénéficié des fonds du PIR-2 en vue d'un agrandissement du réseau en 2010-2011.

Numéro/titre du projet	Maître d'œuvre	Budget	Fonds remis au 31 mars 2011
OR-01	BCnet	\$ 1,100,000	-
OR-02	Cybera	289,678	289,678
OR-03	SRnet	227,075	-
OR-04	MRnet	-	-
OR-05	ORION	780,000	-
OR-06	RISQ	452,000	-
OR-07	NB-PEI	39,274	-
OR-09	ACORN NS	502,050	-
OR-10	ACORN NL	140,000	-
OR-11	Yukon	520,000	-
	Total	\$ 4,050,077	\$ 289,678

6.9 Accélérateur technologique pour l'innovation et la recherche (ATIR)

Ce programme a été lancé en décembre 2010. Ses buts sont les suivants :

- faciliter l'élaboration de technologies canadiennes et leur commercialisation;
- accélérer le processus de mise en marché des petites et moyennes entreprises technologiques;
- stimuler le secteur de la haute technologie en abattant un obstacle pour les petites et moyennes entreprises de haute technologie.

L'ATIR est un système procurant une gamme de services aux utilisateurs. Ces services sont les suivants :

- installations de calcul et de stockage – ces installations sont offertes sous la forme d'un service en nuage. L'utilisateur recourt à l'image préexistante d'un système d'exploitation ou stocke ses propres images dans le nuage et en instancie autant qu'il en a besoin. Les images peuvent être instanciées à deux endroits distincts pourvu que ceux-ci soient reliés par le réseau à ultra haute vitesse de CANARIE. Ce service permet aussi un stockage persistant des images exploitées;
- accès en ligne – les nœuds de calcul et de stockage sont accessibles via l'Internet ou grâce au réseau optique à ultra haute vitesse de CANARIE. On peut également accéder au réseau de CANARIE au moyen d'un réseau privé virtuel pour plus de sécurité;
- accès Wi-Fi – ce type d'accès est disponible sur le campus de certains collèges et universités du Canada;
- essais sur système cellulaire – l'ATIR est accessible par système cellulaire grâce au partenariat de CANARIE avec Wavefront.

Un projet se poursuit actuellement avec Cybera inc., en Alberta. De concert avec Calcul Canada, Cybera bâtera et fournira l'infrastructure de calcul et de stockage (les nœuds expérimentaux) dont se serviront les utilisateurs de l'ATIR. Des utilisateurs d'essai seront sélectionnés dans le cadre d'un concours. Les premiers devraient accéder à l'infrastructure de l'ATIR lors du premier trimestre de l'exercice 2011-2012.

Le budget réservé à l'érection du nœud expérimental de Cybera / Calcul Canada est de 905 687 \$ et des fonds de 426 666 \$ avaient été remis au 31 mars 2011.

6.10 Programme IPv6 des RORE

L'IPv6 est le protocole de l'Internet de la prochaine génération. Celui-ci présente plusieurs avantages sur le protocole actuel (IPv4), le principal étant qu'il laisse place à un nombre considérablement plus vaste d'adresses. L'élargissement de cet espace prend de plus en plus d'importance, car l'IPv4 tombe à court d'adresses et une multitude de dispositifs employés dans la vie courante, tels les appareils électroménagers et les automobiles, passent à l'ère de l'informatique.

Le milieu de la recherche et de l'éducation recourt à l'IPv6 depuis 2002 sur le réseau CANARIE, si bien que les membres de l'organisme peuvent échanger des communications IPv6 avec d'autres réseaux R-E du monde entier.

Les fournisseurs de services commerciaux canadiens tardent à adopter l'IPv6. À dire vrai, seuls quelques FSI nord-américains proposent déjà l'IPv6 de façon standard. La majorité des universités et des RORE canadiens ne peuvent instaurer des services économiques d'échange de trafic IPv6 avec les FSI commerciaux. Or, une connectivité IPv6 devient cruciale pour la recherche canadienne, car il est impossible d'accéder aux principaux réseaux d'Asie sans cette plateforme. Enfin, une mauvaise connectivité IPv6 pose des difficultés à divers départements des universités canadiennes, car les nouvelles plateformes reposent essentiellement sur l'IPv6. Avec l'épuisement des adresses sur l'IPv4, l'adoption de l'IPv6 s'accélère partout sur la planète.

En janvier 2010, le conseil d'administration de CANARIE recommandait qu'on injecte 500 000 \$ dans le Programme IPv6 des RORE pour aider ces derniers à passer à l'IPv6. Le programme avait principalement pour objectif de soutenir financièrement les RORE afin qu'ils adoptent l'IPv6. CANARIE a également financé un programme de formation en ligne à l'intention des RORE. Cette formation, qui a suscité un vif intérêt, a été dispensée par un des plus grands experts canadiens de l'IPv6. Quelques réseaux provinciaux l'ont reprise pour le compte de leurs propres utilisateurs.

Le tableau que voici indique les RORE qui ont reçu des fonds du programme pour passer à l'IPv6 en 2010-2011.

Numéro/titre du projet	Maître d'œuvre	Budget	Fonds remis au 31 mars 2011
OR-01	BCnet	\$ 39,508	\$ 32,075
OR-02	Cybera	22,500	20,197
OR-03	SRnet	139,110	139,110
OR-04	MRnet	45,000	-
OR-05	ORION	184,413	184,413
OR-06	RISQ	-	-
OR-07	NB-PEI	-	-
OR-09	ACORN NS	18,400	18,400
OR-10	ACORN NL	41,471	40,234
OR-11	Yukon	-	-
	Total	\$ 490,402	\$ 434,429

7.0 Critères de sélection des projets

Les critères servant à sélectionner les projets dans le cadre des programmes précités sont décrits aux annexes 2 à 11.

8.0 Sommaire des vérifications et des évaluations effectuées durant l'année

Vérification du rendement. CANARIE a été tenu d'effectuer une vérification de son rendement (optimisation des ressources). L'exercice devait être confié à une tierce partie, sans lien avec l'organisme, et devait établir avec quelle efficacité et économie les fonds avaient été employés. La vérification s'est déroulée conformément aux politiques pertinentes du Bureau du Vérificateur général du Canada (2004) et à la Stratégie d'évaluation et de vérification du rendement (SEVR) de CANARIE.

Le rapport a été rendu public et un exemplaire a été envoyé au ministre, ainsi que l'exigeait l'Accord de financement. Ce rapport est disponible à l'adresse : <http://www.canarie.ca/templates/about/publications/docs/2010-09-28%20Final%20Performance%20Audit%20Report.pdf>

Évaluation des programmes. CANARIE est tenu d'évaluer ses activités et ses projets d'ici le 31 mars 2012, en consultation avec Industrie Canada et conformément à une stratégie que devra sanctionner son conseil d'administration. L'évaluation sera confiée à une tierce partie, sans lien avec l'organisme, que sélectionnera le Conseil et se fondera sur des normes d'évaluation reconnues. L'évaluation établira le rendement général de CANARIE en fonction des résultats énoncés dans l'Accord de financement. Le rapport pertinent sera rendu public et un exemplaire sera remis au ministre. L'évaluation des programmes a commencé durant l'exercice 2010-2011, mais le rapport définitif ne pourra être achevé et publié avant le premier trimestre de l'exercice 2011-2012.

Projets technologiques. Avec l'accord des bénéficiaires admissibles des projets en question, CANARIE est tenu de procéder à une vérification dans les cas que voici :

- i) tout projet admissible pour lequel la contribution de CANARIE dépasse 1 000 000 \$,
- ii) tout projet admissible pour lequel CANARIE juge qu'une vérification est nécessaire;
- iii) un échantillon représentatif des projets pour lesquels CANARIE a versé une contribution inférieure à 1 000 000 \$, conformément aux conditions et aux procédures établies dans la Stratégie de vérification et d'évaluation du rendement.

Le tableau qui suit présente le calendrier de vérification du Programme de plateformes sur réseau (PPR). Ces vérifications sont les seules à avoir été programmées pour l'instant.

Numéro/titre du projet	Maître d'œuvre	Date de la vérification
NEP 01 Science Studio	Université Western Ontario	Janvier 2012
NEP 02 Service Grid computing	Université de Victoria	Avril 2011
NEP 10 Oceans 2.0	Université de Victoria	Avril 2011
NEP 11 HSVO	Université Lakehead	Juin 2011
NEP 12 GeoChronos	Cybera inc.	Juin 2011
NEP 20 POKM	Université Dalhousie	Novembre 2011
NEP 21 CSSDP	Cybera inc.	Juin 2011
NEP 34 CBRAIN	Université McGill	Août 2011
NEP 39 CANFAR	Université de Victoria	Août 2011
NEP 44 ONE ITS	Université de Regina	Juin 2011

Annexe 1 : Politique d'investissement

But

Ce document a pour but de mettre en place une politique qui répondra le mieux aux besoins et aux objectifs du portefeuille de placements du réseau CANet 5 de CANARIE, plus précisément de satisfaire aux exigences des paragraphes 5.3, 5.4, 5.7, 5.8, 5.9, 5.10 et 5.11 de l'Accord de financement conclu entre CANARIE inc. et Sa Majesté du chef du Canada le 28 mars 2007.

Tous les aspects de cette politique sont gouvernés par le principe de la gestion prudente (par. 5.1 de l'Accord de financement) et l'objectif principal des décisions relatives aux investissements est de préserver le capital pour permettre les déboursés ultérieurs nécessaires.

Cette politique a été réexaminée et sanctionnée le 14 septembre 2010.

Politique d'investissement

(1) Rendement à long terme et attentes

Les objectifs à long terme du portefeuille sont de deux sortes : a) procurer les fonds nécessaires aux dépenses de CANARIE et b) maximiser le rendement des placements acquis par CANARIE, dans le contexte de la stratégie et de la politique d'investissement adoptées par l'organisme.

(2) Cotation des titres

La cote des valeurs mobilières admissibles sera établie au moment de leur acquisition par CANARIE.

S'il y a lieu, l'émetteur mentionné inclura l'organisme qui dispense la garantie inconditionnelle.

La cote des valeurs mobilières s'appuiera sur celle d'au moins deux des quatre agences de cotation des titres que voici : Dominion Bond Rating Service (DBRS), Standard and Poors (S&P), Moody's et Fitch.

Pour le papier commercial et les autres placements à court terme :

Pour être coté AAA, le titre devra cumuler au moins deux des cotes suivantes, lorsqu'elles existent :

- i) R-1 (haute) de DBRS
- ii) A-1+ de S&P et obligations de l'émetteur cotées AAA par S&P
- iii) P-1 de Moody's et obligations de l'émetteur cotées Aaa par Moody's
- iv) F-1+ de Fitch et obligations de l'émetteur cotées AAA par Fitch

Pour être coté AA, le titre devra cumuler au moins deux des cotes suivantes, lorsqu'elles existent :

- i) R-1 (moyenne) de DBRS

- ii) A-1+ de S&P
- iii) F-1+ de Fitch
- iv) P-1 de Moody's et obligations de l'émetteur cotées Aa par Moody's

Pour les obligations et les placements à plus long terme :

Pour être coté AAA, le titre devra cumuler au moins deux des cotes suivantes :

- i) AAA de DBRS
- ii) AAA de S&P
- iii) Aaa de Moody's
- iv) AAA de Fitch

Pour être coté AA, le titre devra cumuler au moins deux des cotes suivantes :

- i) AA de DBRS
- ii) AA de S&P
- iii) Aa de Moody's
- iv) AA de Fitch

(3) Diversification du portefeuille, y compris plafonnement des investissements

Durant la vie du portefeuille de CANARIE, les placements dans les titres d'**un émetteur quelconque (ou de deux ou plus de ses sociétés affiliées)** ne dépasseront pas la valeur marchande maximale indiquée pour la cote correspondante, à savoir :

Cote	AA	AAA
Titres du gouvernement	aucun plafond	aucun plafond
Emprunts provinces / municipalités	10 % du portefeuille	10% du portefeuille
Titres municipaux	10% du portefeuille	10% du portefeuille
Autres titres admissibles	10% du portefeuille	10% du portefeuille

Durant la vie du portefeuille de CANARIE, les placements dans les titres d'**une catégorie quelconque** ne dépasseront pas la valeur marchande maximale indiquée pour la catégorie en question, à savoir :

Cote	AA	AAA
Titres du gouvernement*	30 % du portefeuille	aucun plafond
	(le portefeuille en inclura au moins 20 %)	
Emprunts provinces / municipalités	70 % du portefeuille**	mêmes 70%
Titres municipaux	70 % du portefeuille**	mêmes 70 %
Autres titres admissibles	70 % du portefeuille**	80 % du portefeuille

*Pour plus de clarté, l'expression « titres du gouvernement » désigne tous les titres émis ou garantis ou portant toute la crédibilité et le crédit du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial.

**La contrainte de 70 % s'applique à l'ensemble des titres AA.

(4) Répartition des actifs

Le portefeuille ne contiendra que des titres admissibles en tout temps (voir la partie 5 ci-dessous).

(5) Valeurs mobilières et activités boursières autorisées

CANARIE investira ses fonds dans des titres admissibles, c'est-à-dire des acceptations bancaires, des certificats de dépôt bancaires, du papier commercial, des obligations, des billets à ordre et des traites du gouvernement fédéral, des provinces, des municipalités et des sociétés, des dépôts des institutions de dépôt, des effets de commerce ou des obligations à court terme au moins de cote AA, des titres adossés à des crédits immobiliers et à des créances immobilières avec flux groupés dont l'échéance ne dépasse pas mars 2012. Pour plus de certitude, CANARIE n'investira pas dans les produits dérivés, les échanges financiers, les options ni les marchés à terme.

Les titres acquis auront toujours au moins la cote AA.

Les titres seront libellés en devises canadiennes.

Deux signataires autorisés de CANARIE inc. pourront autoriser les placements définis dans la Politique d'investissement qui ne dépassent pas 500 000 \$ et arrivent à échéance dans les 100 jours, tandis que le président et chef de direction et le trésorier ou le directeur des finances pourront autoriser les placements de 500 000 \$ à 120 000 000 \$ d'une durée maximale de 365 jours. Les autres placements devront être approuvés par le Comité de la vérification comptable et des placements du Conseil d'administration. On signalera les détails des transactions au Comité de la vérification comptable et des placements par télécopieur ou par courriel, le jour où la transaction est autorisée, ou la date la plus pratique suivant celle-ci.

Les conseillers/gestionnaires en placements Shelly Lairar ou Tom Gougeon seront autorisés à recommander et à exécuter toutes les transactions boursières au nom de CANARIE inc. par le biais de BMO Nesbitt Burns inc. Ils signaleront les transactions à CANARIE inc. en incluant les détails confirmant ces dernières. Les transactions seront exécutées en toute connaissance des pouvoirs mentionnés ci-dessus.

(6) Titres et activités boursières prohibés

Les titres prohibés correspondent à ceux que n'autorise pas spécifiquement la présente politique.

(7) Liquidités

- (a) Si on ignore le moment où les déboursés auront lieu, les fonds seront investis dans des titres arrivant à échéance dans un an ou moins.

- (b) Advenant le cas où un déboursé ou une série de déboursés imprévus par CANARIE réduisent la valeur marchande globale du portefeuille, CANARIE prendra immédiatement des dispositions pour se conformer aux exigences de diversification du portefeuille (lire la partie 3 ci-dessus) dans les 60 jours suivant la date où la situation se présente. En aucune circonstance, CANARIE ne devra rester plus de 90 jours consécutifs dans l'incapacité de se conformer aux exigences de diversification énoncées à la partie 3.

(8) Gestion du risque

Le but du portefeuille de placements de CANARIE est de produire un revenu d'investissement jusqu'à ce que CANARIE ait besoin des fonds pour réaliser ses objectifs. Par conséquent, les risques principaux concernent la liquidité des titres et la préservation du capital. Ces risques et les mesures adoptées pour les gérer sont spécifiquement traités dans la politique et la stratégie d'investissement de CANARIE. Outre les contraintes qu'imposent ces documents, plusieurs mécanismes ont été instaurés pour garantir une meilleure gestion des risques.

- Chaque semaine, le conseiller/gestionnaire en placements reçoit un rapport de la direction de CANARIE lui indiquant les besoins de liquidités à court terme. Le conseiller/gestionnaire compare ces besoins à la liste de placements parvenant à échéance et prend les mesures nécessaires.
- Chaque année, le conseiller/gestionnaire en placements reçoit les prévisions à long terme de CANARIE concernant les liquidités. Il compare ces prévisions à la liste des placements de longue durée. Après comparaison, le conseiller/gestionnaire prend des mesures correctrices, s'il y a lieu de le faire. Signalons que, dans ce cas, les mesures peuvent s'étaler sur une période plus ou moins longue.
- Chaque trimestre, le conseiller/gestionnaire en placements examine la cote des titres du portefeuille, l'idée étant d'avertir rapidement CANARIE si un problème se profile au niveau du capital.
- Trimestriellement (ou plus souvent, s'il y a lieu), le conseiller/gestionnaire en placements signale les questions liées au portefeuille. Il peut s'agir de difficultés concernant le respect des consignes de diversification ou d'une situation susceptible de mettre le capital en péril, avec les correctifs suggérés.

(9) Prêt d'espèces ou de valeurs mobilières

Un tel prêt est interdit.

(10) Évaluation du rendement et surveillance

Le rendement sera d'abord évalué en fonction de l'objectif principal, qui est de préserver les investissements, puis d'après la capacité du portefeuille de satisfaire aux besoins de déboursés. Après ces considérations viendra le rendement des placements proprement dit. On évaluera ce dernier en permanence, en signalant le rendement des nouveaux investissements et des réinvestissements d'après la courbe de rendement des titres Canada (rendement des obligations du gouvernement canadien de même durée). On accordera moins d'attention aux comparaisons annuelles avec le rendement d'autres gestionnaires de portefeuilles, à moins qu'ils soient assujettis à des contraintes analogues.

(11) Actualisation

La Politique d'investissement sera examinée au moins une fois par année.

Annexe 2 : Critères de sélection du Programme d'extension des infrastructures

Avant de décider quelles installations seront connectées au réseau, surtout lorsque pareille décision suppose l'aménagement de fibres neuves, CANARIE tiendra compte de divers facteurs tels le coût, l'utilité des recherches et la synergie avec d'autres programmes. En dernière analyse, CANARIE prendra en compte la mesure dans laquelle chaque élément d'un plan d'extension concourt à la réalisation des objectifs définis dans l'Accord de financement conclu avec Industrie Canada.

S'il y a lieu, les projets seront examinés avec le personnel technique des RORE afin d'identifier les synergies possibles selon les besoins d'agrandissement du réseau des RORE.

Une fois que les projets auront été classés par ordre de priorité, CANARIE émettra une ou plusieurs demandes de propositions à l'intention des compagnies de télécommunications, des installateurs de fibres optiques et d'autres intéressés en vue d'établir le coût du projet et éventuellement d'assurer la connexion souhaitée. On privilégiera l'installation de fibres neuves. Si une telle solution s'avère d'un coût prohibitif ou est peu pratique, on envisagera l'achat de fibres existantes ou des services gérés.

L'érection et l'acquisition de réseaux de fibres optiques étant un processus aussi onéreux que laborieux, plusieurs mois pourraient s'écouler avant qu'on établisse la liste définitive des installations qui seront raccordées. Enfin, les problèmes de servitudes de passage et d'accès au bâtiment pourraient interdire la connexion d'un bâtiment donné.

Annexe 3 : Critères de sélection du Programme de plateformes sur réseau

Les projets financés dans le cadre du Programme de plateformes sur réseau seront sélectionnés d'après leurs mérites respectifs, conformément au processus décrit ci-dessous. Les propositions seront examinées selon deux séries de critères : obligatoires et souhaitables. Lors de la première étape, l'évaluation de l'expression d'intérêt d'après ces critères déterminera qui sera invité à soumettre une proposition détaillée, sur laquelle se fondera la décision de financer ou pas le projet. Les projets qui ne satisfont pas aux critères obligatoires ou qui n'y répondent pas de manière satisfaisante ne seront pas retenus.

Les projets doivent obligatoirement respecter les critères que voici pour passer à la deuxième étape de la ronde d'évaluation :

- i) Le projet innove.
- ii) Le projet s'appuie sur un modèle de financement viable.
- iii) Le demandeur est en mesure de mener le projet à bien.
- iv) Le projet débouchera sur une infrastructure ou d'autres résultats qui continueront d'être exploités au terme du financement de CANARIE.
- v) Le projet répond aux besoins précis des utilisateurs et rassemble les intervenants nécessaires pour identifier ces besoins, engendrer les coopérations requises et entreprendre les activités de développement particulières envisagées.
- vi) Le maître d'œuvre est une société canadienne ou une autre entité légalement reconnue au Canada.
- vii) Le projet est techniquement valable et méthodologiquement réalisable.
- viii) Le travail proposé dans le cadre du projet sera effectué au Canada (à savoir, les fonds ne peuvent être alloués à des participants de l'étranger).
- ix) Le projet ne pourrait aboutir ou être complété en temps opportun sans l'aide financière de CANARIE.

Les projets présentés dans le cadre du Programme de plateformes sur réseau de CANARIE devraient aussi satisfaire à un nombre sensible des critères souhaitables que voici :

- i) Le projet devrait s'attaquer à des difficultés et à des obstacles majeurs, d'envergure, de portée et d'importance éventuellement nationales, soit « verticaux », c'est-à-dire dans un domaine de recherche particulier, soit « horizontaux », c'est-à-dire touchant plusieurs domaines.
- ii) Le projet devrait impliquer plusieurs collaborateurs d'institutions ou d'installations du Canada entier, ou s'inscrire dans une collaboration internationale.
- iii) Les participants devraient s'engager dans le projet, ainsi que l'illustreront leurs contributions en la matière.
- iv) Le projet devrait favoriser l'intégration et l'usage en commun de divers instruments, bases de données et installations de calcul.
- v) Le projet devrait inclure la transmission d'une importante quantité de données ou exercer d'autres demandes appréciables sur l'infrastructure sous-jacente du réseau.
- vi) Le demandeur devrait bien connaître les services Web, les grilles, le Web 2.0 ou les architectures orientées services et leur application à l'intégration et à l'usage collectif des ressources qui composent la plateforme.
- vii) Le domaine de recherche ou la communauté d'intérêt visés par le projet devraient figurer parmi les forces du Canada.

- viii) Le projet devrait avoir des retombées bénéfiques sur les activités relatives à d'autres plateformes sur réseau instaurées dans d'autres disciplines ou par d'autres groupes d'intérêt.

Les projets seront évalués d'après les critères souhaitables, les objectifs de CANARIE définis dans l'Accord de financement d'Industrie Canada et les critères obligatoires qui précèdent, ainsi que la mesure dans laquelle ils les satisfont, au-delà du minimum établi.

Annexe 4 : Critères de sélection du Programme de plateformes sur réseau v2

Les projets financés dans le cadre du deuxième volet du Programme de plateformes sur réseau (PPR-2) seront sélectionnés d'après leurs mérites respectifs, conformément au processus décrit ci-dessous. Les propositions seront examinées selon deux jeux de critères : des critères obligatoires et la capacité de concourir à la réalisation des objectifs de CANARIE, tels que définis dans son accord de financement actuel avec Industrie Canada. L'évaluation des propositions d'après ces critères déterminera quels projets seront ou pas financés par CANARIE. Les projets qui ne satisfont pas aux critères obligatoires ou qui n'y répondent pas de manière satisfaisante ne seront pas retenus.

Les projets doivent **obligatoirement** respecter les critères que voici :

- i. Le projet innove.
- ii. Le projet s'appuie sur un modèle de financement viable.
- iii. Le demandeur est en mesure de mener le projet à bien.
- iv. Le projet débouchera sur une infrastructure ou d'autres résultats qui continueront d'être exploités au terme du financement de CANARIE.
- v. Le projet répond aux besoins précis des utilisateurs et rassemble les intervenants voulus pour identifier ces besoins, engendrer les coopérations requises et entreprendre les activités de développement particulières envisagées.
- vi. Le maître d'œuvre est une société canadienne ou une autre entité légalement reconnue au Canada.
- vii. Le projet est techniquement valable et méthodologiquement réalisable.
- viii. Le travail proposé dans le cadre du projet sera effectué au Canada (à savoir, les fonds ne peuvent être alloués à des participants de l'étranger).
- ix. Le projet ne pourrait aboutir ou être complété en temps opportun sans l'aide financière de CANARIE.
- x. Le projet RECOURRA au réseau CANARIE.

Les projets présentés dans le cadre du PPR-2 de CANARIE devraient aussi concourir dans une certaine mesure à la réalisation des objectifs de CANARIE énoncés dans son accord de financement. En ce qui concerne l'innovation technologique, ces objectifs sont les suivants :

- i. élaborer, illustrer et appliquer les technologies de la prochaine génération afin de faire progresser le réseau CANARIE pour qu'il devienne un réseau de recherche de pointe;
- ii. mettre au point les interfaces et les outils logiciels orientés services qui permettront une exploitation plus souple des ressources du réseau;
- iii. élaborer des interfaces, des applications et des outils logiciels orientés services qui permettront une exploitation plus souple et mieux intégrée du matériel et des ressources répartis;
- iv. consolider la position du Canada comme chef de file reconnu dans le développement et l'exploitation des réseaux de recherche évolués.

Les projets seront évalués d'après les critères qui précèdent, les objectifs généraux de CANARIE définis dans l'Accord de financement d'Industrie Canada et les objectifs spécifiques à l'innovation technologique énumérés plus haut.

Annexe 5 : Critères de sélection du Programme de soutien des activités des RORE

Les dépenses décrites dans les propositions relatives au Programme de soutien des activités des RORE devraient contribuer à la réalisation des objectifs définis dans l'accord financier conclu entre CANARIE et Industrie Canada. Ces objectifs sont les suivants.

Exploitation du réseau : poursuivre l'exploitation du réseau CANet, élément indispensable de l'infrastructure scientifique, et, dans la mesure où les ressources l'autorisent :

- mettre les capacités d'un réseau évolué à la disposition d'un plus grand nombre d'éléments du secteur de la recherche et du milieu de l'éducation canadiens;
- rehausser les capacités du réseau en fonction de la demande;
- étendre l'accès au réseau et en accroître l'utilisation par des organisations réelles et virtuelles, conformément aux contraintes d'usage du réseau;
- amener le Canada à participer davantage aux projets internationaux de coopération en réseautique et dans les domaines connexes.

Innovation technologique : élaborer, illustrer et appliquer les technologies de la prochaine génération afin de faire progresser le réseau CANARIE pour qu'il devienne un réseau de recherche de pointe et, dans la mesure où les ressources l'autorisent :

- mettre au point les interfaces et les outils logiciels orientés services qui permettront une exploitation plus souple des ressources du réseau;
- élaborer des interfaces, des applications et des outils logiciels orientés services qui permettront une exploitation plus souple et mieux intégrée du matériel et des ressources répartis;
- consolider la position du Canada comme chef de file reconnu dans le développement et l'exploitation des réseaux de recherche évolués.

CANARIE a défini des « indicateurs de rendement » (IR) qui serviront à établir le succès des activités entreprises avec les fonds dispensés dans le cadre de ce programme.

IR-1 : Fonctionnement du réseau (connectivité)

- Nombre d'institutions nouvellement raccordées, y compris nombre de chercheurs et d'autres utilisateurs dans chaque institution
- Hausse de la capacité du réseau en pour cent
- Hausse de l'utilisation du réseau en pour cent

IR-2 : Innovation technologique

- Exemples de l'usage du réseau par des chercheurs et des éducateurs considérés comme des sommités mondiales dans leur domaine
- Exemples de technologies de la prochaine génération, de leur utilisation et de leur utilité (économie, société, qualité de vie)

Annexe 6 : Critères de sélection du Programme de communications des RORE v2

Les dépenses décrites dans les propositions relatives au Programme de soutien des activités des RORE devraient contribuer à la réalisation des objectifs définis dans l'accord financier conclu entre CANARIE et Industrie Canada. Ces objectifs sont les suivants.

Exploitation du réseau : poursuivre l'exploitation du réseau CANet, élément indispensable de l'infrastructure scientifique, et, dans la mesure où les ressources l'autorisent :

- mettre les capacités d'un réseau évolué à la disposition d'un plus grand nombre d'éléments du secteur de la recherche et du milieu de l'éducation canadiens;
- rehausser les capacités du réseau en fonction de la demande;
- étendre l'accès au réseau et en accroître l'utilisation par des organisations réelles et virtuelles, conformément aux contraintes d'usage du réseau;
- amener le Canada à participer davantage aux projets internationaux de coopération en réseautique et dans les domaines connexes.

Innovation technologique : élaborer, illustrer et appliquer les technologies de la prochaine génération afin de faire progresser le réseau CANARIE pour qu'il devienne un réseau de recherche de pointe et, dans la mesure où les ressources l'autorisent :

- mettre au point les interfaces et les outils logiciels orientés services qui permettront une exploitation plus souple des ressources du réseau;
- élaborer des interfaces, des applications et des outils logiciels orientés services qui permettront une exploitation plus souple et mieux intégrée du matériel et des ressources répartis;
- consolider la position du Canada comme chef de file reconnu dans le développement et l'exploitation des réseaux de recherche évolués.

CANARIE a défini des « indicateurs de rendement » (IR) qui serviront à établir le succès des activités entreprises avec les fonds dispensés dans le cadre de ce programme.

IR-1 : Fonctionnement du réseau (connectivité)

- Nombre d'institutions nouvellement raccordées, y compris nombre de chercheurs et d'autres utilisateurs dans chaque institution
- Hausse de la capacité du réseau en pour cent
- Hausse de l'utilisation du réseau en pour cent

IR-2 : Innovation technologique

- Exemples de l'usage du réseau par des chercheurs et des éducateurs considérés comme des sommités mondiales dans leur domaine
- Exemples de technologies de la prochaine génération, de leur utilisation et de leur utilité (économie, société, qualité de vie)

Annexe 7 : Critères de sélection du Programme pilote sur les TI vertes

Les critères de sélection du Programme pilote sur les TI vertes sont les suivants.

- i) Illustrer la viabilité technique et la convivialité d'un réseau dont l'architecture inclurait la relocalisation des serveurs dans des centres de données sans empreinte carbone et le déploiement de nœuds alimentés par des sources d'énergie renouvelables.
- ii) Monter un dossier pour des sites individuels, telles les universités, où les crédits carbone pourraient servir à financer la relocalisation des ordinateurs et des installations connexes dans un centre de calcul carbone neutre.

On s'attend à ce que le Programme pilote sur les TI vertes ouvre la porte à de nouvelles possibilités commerciales et scientifiques au Canada, tout en rehaussant les capacités de la cyberinfrastructure nationale.

Les projets financés dans le cadre du Programme pilote sur les TI vertes seront sélectionnés en fonction de leurs mérites respectifs, conformément au processus décrit ci-dessous. Les propositions seront examinées à la lumière de deux jeux de critères : i) les critères obligatoires énoncés plus bas et ii) la mesure dans laquelle le projet concourt à la réalisation des objectifs de CANARIE, tels que définis dans son accord de financement actuel avec Industrie Canada, et des objectifs du Programme pilote sur les TI vertes mentionnés plus haut. Le choix d'un projet dépendra de son évaluation en regard des deux jeux de critères précités.

Au moment d'évaluer les propositions, on tiendra également compte de la contribution d'autres sources au financement et de la mesure dans laquelle d'autres avenues ont été explorées et concourront au financement du projet en vue d'établir quelles propositions ont le plus de mérite.

Les projets doivent **obligatoirement** respecter les critères que voici :

- i. Le projet innove.
- ii. Le projet s'appuie sur un modèle de financement viable.
- iii. Le demandeur est en mesure de mener le projet à bien.
- iv. Le projet rassemble les intervenants voulus pour identifier les besoins, engendrer les coopérations requises et entreprendre les activités de développement envisagées.
- v. Le maître d'œuvre est une société canadienne ou une autre entité légalement reconnue au Canada.
- vi. Le projet est techniquement valable et méthodologiquement réalisable.
- vii. Le travail proposé dans le cadre du projet sera effectué au Canada (à savoir, les fonds ne peuvent être alloués à des participants de l'étranger).
- viii. Le projet ne pourrait aboutir ou être complété en temps opportun sans l'aide financière de CANARIE.
- ix. Le projet recourt au réseau CANARIE.

Annexe 8 : Critères de sélection du Programme d'infrastructure des RORE

Les projets financés dans le cadre du Programme d'infrastructure des RORE (PIR) seront sélectionnés aux termes d'un concours. Toutes les propositions seront examinées en regard des critères obligatoires, des critères d'évaluation et de la manière dont le projet concourt à la réalisation des objectifs de CANARIE énoncés dans l'accord de financement que celui-ci a conclu avec Industrie Canada. L'évaluation des propositions d'après ces critères déterminera si un projet sera financé ou pas par CANARIE. Les projets qui ne respectent pas ces critères ou qui ne les respectent pas d'une manière acceptable seront rejetés.

Voici les critères qui serviront à évaluer les propositions reçues.

Critères obligatoires en vertu de l'Accord de financement de CANARIE

- i. Le projet s'appuie sur un modèle de financement viable.
- ii. Le demandeur est en mesure de mener le projet à bien.
- iii. Le projet débouchera sur une infrastructure ou d'autres résultats qui continueront d'être exploités au terme du financement de CANARIE;
- iv. Le maître d'œuvre est une société canadienne ou une autre entité légalement reconnue au Canada.
- v. Le projet est techniquement valable et méthodologiquement réalisable.
- vi. Le projet ne pourrait aboutir ou se terminer en temps opportun sans l'aide financière de CANARIE.

Critères d'évaluation

- i. Identifier les applications sur réseau qu'activera l'extension d'infrastructure envisagée.
- ii. Identifier ou montrer clairement la demande de connectivité.
- iii. Caractériser la compatibilité du projet avec le réseau sur le plan de l'architecture ou de la technique.
- iv. Définir la nature des services réseau visés par le projet.
- v. Indiquer en détail les coûts du projet.
- vi. Préciser la contribution du demandeur et des autres organismes au projet.
- vii. Indiquer comment le projet ajoutera à la fiabilité, à la redondance ou à la disponibilité du réseau CANARIE.
- viii. Expliquer comment le projet répondra aux besoins du RORE ou de ses utilisateurs.
- ix. Expliquer comment le projet concourra à la réalisation des objectifs du RORE énoncés dans le plan stratégique de ce dernier.

Les projets seront évalués en fonction des critères qui précèdent ainsi que de la liste complète des objectifs de CANARIE, énoncés dans l'accord de financement qu'il a conclu avec Industrie Canada.

Annexe 9 : Critères de sélection du Programme d'infrastructure des RORE v2

Le Programme d'infrastructure des RORE a pour but d'aider financièrement les RORE à élargir les capacités de leur réseau de recherche. Les projets financés dans le cadre du PIR-2 ont été sélectionnés par voie de concours. Toutes les propositions ont été examinées en fonction des critères obligatoires, des critères d'évaluation et de la mesure dans laquelle ils concourent à la réalisation des objectifs de CANARIE, définis dans son accord de financement actuel avec Industrie Canada. L'évaluation des propositions d'après les critères en question a permis d'établir si le projet serait financé ou pas par CANARIE. Les projets ne respectant pas les critères ou les respectant dans une mesure insatisfaisante n'ont pas été financés.

Voici les critères en fonction desquels les projets du PIR ont été évalués.

Critères obligatoires selon l'Accord de financement de CANARIE

- i. Le projet s'appuie sur un modèle de financement viable.
- ii. Le demandeur est en mesure de mener le projet à bien.
- iii. Le projet débouchera sur une infrastructure ou d'autres résultats qui continueront d'être exploités au terme du financement de CANARIE.
- iv. Le maître d'œuvre est une société canadienne ou une autre entité légalement reconnue au Canada.
- v. Le projet est techniquement valable et méthodologiquement réalisable.
- vi. Le projet ne pourrait aboutir ou se terminer en temps opportun sans l'aide financière de CANARIE.

Critères d'évaluation

- i. Nature évoluée des applications et des services dont le projet permet la mise en place.
- ii. Importance de la demande des utilisateurs pour l'infrastructure.
- iii. Rentabilité du projet et importance de la contribution financière ou autre du RORE et des intervenants.
- iv. Compatibilité du projet avec le réseau de CANARIE et apport à la réalisation des objectifs de l'organisme.

Les projets seront évalués en fonction des critères qui précèdent, lesquels concourent à la réalisation intégrale des objectifs fixés pour CANARIE dans son accord de financement avec Industrie Canada.

Annexe 10 : Critères de sélection de l'Accélérateur technologique pour l'innovation et la recherche (ATIR)

Les organisations technologiques du secteur commercial et du milieu de la recherche universitaire consacrent une large part de leurs ressources financières et humaines à mettre en place les conditions qui leur permettront de concevoir des produits, de créer des prototypes, de les valider, puis d'en faire la démonstration. Cette remarque s'applique particulièrement aux produits ou aux recherches qui nécessitent des systèmes à grande échelle incluant maints serveurs et clients.

De plus en plus de services migrant sur les réseaux, les systèmes de ce genre absorbent souvent 50 pour cent du budget de développement, sinon davantage. Afin d'accélérer la commercialisation des produits et de réduire le coût de leur développement, CANARIE a bonifié son réseau à haute vitesse pancanadien avec des installations de calcul et de stockage ainsi que des technologies supplémentaires pour y accéder.

Critères de sélection des nœuds expérimentaux

- i) Respect des exigences
- ii) Calendrier de mise en œuvre
- iii) Expérience de l'entreprise
- iv) Prix
- v) Alignement avec la stratégie
- vi) Soutien technique

L'infrastructure des nœuds expérimentaux sera mise en commun grâce à une plateforme « infrastructure en tant que service » (IaaS). Les candidats qui auront été retenus consécutivement à l'appel de propositions de l'ATIR pourront y recourir sur demande.

Critères de sélection des utilisateurs d'essai de l'ATIR:

Les demandes relatives à l'ATIR seront évaluées pour faire en sorte que les produits et les projets soient techniquement compatibles avec lui, que le demandeur en retire des avantages importants et que celui-ci possède les compétences et les capacités nécessaires pour exploiter les services offerts.

- i) Le demandeur est une société canadienne, une entité canadienne légalement constituée ou un chercheur dans une institution publique.
- ii) Le demandeur est en mesure d'utiliser les ressources réclamées durant le laps de temps indiqué.
- iii) Le projet proposé est techniquement adapté aux capacités de l'ATIR.
- iv) Le demandeur retirera des avantages appréciables de l'ATIR, en l'occurrence une réduction des coûts financiers et humains et une commercialisation plus rapide.

Advenant le cas où le nombre de demandes retenues dépasse les capacités de l'ATIR, les candidats seront choisis selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Annexe 11 : Critères de sélection du Programme IPv6 des RORE

L'objectif de ce programme est d'aider financièrement les RORE à passer au protocole IPv6.

Ne sont admissibles que les dépenses directement liées à l'adoption du protocole IPv6 par le RORE. Les dépenses décrites dans la proposition doivent également concourir à la réalisation des objectifs de CANARIE décrits dans l'accord de financement que l'organisme a conclu avec Industrie Canada.

CANARIE a établi des indicateurs de rendement (IR) pour mesurer le succès des activités financées dans le cadre de ce programme.

IR-1 : Exploitation du réseau

- Installation de l'équipement nécessaire pour passer au protocole IPv6.

IR-2 : Innovation technologique

- Déploiement du protocole IPv6 et accessibilité de ce dernier pour les membres du RORE.
- Nombre d'institutions qui ont adopté le protocole IPv6 et bénéficient du nouveau service.
- Illustration de goulots d'étranglement inutiles qu'un routage IPv6 approprié a éliminés.
- Exemples montrant comment on a atténué les problèmes de rendement attribuables à un routage incomplet sur le réseau.

Les RORE peuvent élaborer d'autres indicateurs de rendement, en consultation avec CANARIE.

**CANARIE INC.
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2011**



37 Main Street
Toronto, Ontario M4E 2V5

Tel. 416-690-6800
Fax. 416-690-9919

Web Page:
www.krienslarose.com

CANARIE INC.
ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 2011

CANARIE INC.
ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 2011

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
Rapport du vérificateur	1 - 2
Bilan	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État des résultats de fonctionnement	5
Annexe à l'état des résultats de fonctionnement	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 17

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
CANARIE inc.

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers de CANARIE inc. présentés en annexe, qui comprennent le bilan de l'organisme au 31 mars 2011 ainsi que ses résultats, la fluctuation de ses actifs nets, ses mouvements de trésorerie pour l'exercice qui vient de se terminer et un résumé des principales politiques comptables, accompagné de diverses explications.

Responsabilité de la direction eu égard aux états financiers

La direction de l'organisme est tenue de préparer et de présenter de manière adéquate les états financiers, conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés au Canada. Elle doit aussi les vérifier de la manière qu'elle juge nécessaire pour s'assurer que ne s'y est glissée aucune inexactitude de nature frauduleuse ou accidentelle.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité se résume à exprimer un avis sur la nature des états financiers, d'après les résultats de notre vérification. Cette vérification s'est effectuée dans le respect des normes de vérification comptable généralement acceptées au Canada, lesquelles exigent l'adhésion à un code de déontologie et qu'on prépare, puis effectue une vérification qui donnera l'assurance raisonnable qu'aucune inexactitude matérielle ne fausse les états financiers.

Une vérification comptable suppose l'application de méthodes permettant de recueillir des preuves comptables des montants et des chiffres divulgués dans les états financiers. Le choix des méthodes en question repose sur le jugement du vérificateur. Ces méthodes incluent une évaluation du risque qu'une inexactitude matérielle se soit glissée dans les états financiers, que ce soit de manière frauduleuse ou par erreur. En évaluant ce risque, le vérificateur tient compte des contrôles internes auxquels l'organisme s'est astreint pour préparer et présenter adéquatement les états financiers, cela dans le seul but de sélectionner les méthodes de vérification qui conviennent dans les circonstances, pas dans celui d'exprimer un avis sur l'efficacité desdits contrôles. La vérification suppose aussi une évaluation de l'adéquation des politiques de comptabilité employées et le caractère raisonnable des estimations formulées par la direction. S'y ajoute une évaluation de la présentation générale des états financiers.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR (suite)

Selon nous, les preuves recueillies sont à la fois appropriées et suffisantes pour former la base d'un avis sur le plan de la vérification.

Avis

Selon nous, ces états financiers présentent avec justesse la situation financière de CANARIE inc. au 31 mars 2011, dans tous ses aspects matériels, ainsi que les résultats de ses opérations et de ses mouvements de trésorerie pour l'année qui s'est terminée à cette date, en conformité avec les principes de comptabilité généralement reconnus au Canada.

KRIENS-LAROSE, LLP



Comptables agréés
Experts-comptables

Le 10 juin 2011
Toronto, Canada

	2011 (en dollars)	2010 (en dollars)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	339 948	1 511 757
Placements à court terme (note 4)	48 543 945	48 962 782
Comptes clients	193 967	156 308
Charges payées d'avance	5 738 394	5 326 667
	54 816 254	55 957 514
DÉPÔTS PAYÉS D'AVANCE	400 296	5 722 108
PLACEMENTS À LONG TERME (note 5)	-	574 026
IMMOBILISATIONS (note 6)	4 541 096	9 565 144
	59 757 646	71 818 792
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes clients et charges à payer	6 649 550	7 956 818
Contributions reportées de CANet 5 (note 7)	42 611 653	48 254 842
	49 261 203	56 211 660
CONTRIBUTIONS REPORTÉES - CANET 4 (note 8)	363 796	363 796
CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBIL. (note 9)	4 466 216	9 480 368
	54 091 215	66 055 824
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	336 585	1 371 648
AFFECTÉ AU FONDS DE REDEVANCES (note 10)	2 096 331	2 157 805
AFFECTÉ À LA CLÔTURE DES ACTIVITÉS (note 10)	3 233 515	2 233 515
	5 666 431	5 762 968
	59 757 646	71 818 792

Engagements (note 11)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, Administrateur _____, Administrateur

Lire les notes afférentes aux états financiers

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE PRENANT FIN LE 31 MARS 2011**

	2011 (en dollars)	2010 (en dollars)
ACTIF NET NON AFFECTÉ		
<i>Solde, début de l'exercice</i>	1 371 648	1 397 934
(Déficit) Excédent des revenus par rapport aux dépenses pour l'exercice	(96 537)	155 532
Imputation des revenus de placements au Fonds de redevances	(17 700)	(7 919)
Transfert à l'actif net affecté – Fonds de redevances	79 174	(173 899)
Transfert à l'actif net affecté – Clôture des activités	(1 000 000)	-
<i>Solde, fin de l'exercice</i>	336 585	1 371 648
ACTIF NET AFFECTÉ – FONDS DE REDEVANCES		
<i>Solde, début de l'exercice</i>	2 157 805	1 975 987
Transfert net de l'actif net non affecté	(79 174)	173 899
Imputation des revenus de placements	17 700	7 919
<i>Solde, fin de l'exercice</i>	2 096 331	2 157 805
ACTIF NET AFFECTÉ – CLÔTURE DES ACTIVITÉS		
<i>Solde, début et fin de l'exercice</i>	2 233 515	2 233 515
Transfert de l'actif net non affecté	1 000 000	-
<i>Solde, fin de l'exercice</i>	3 233 515	2 233 515

**ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT
POUR L'EXERCICE PRENANT FIN LE 31 MARS 2011**

	2011 (en dollars)	2010 (en dollars)
REVENUS		
Contributions - CAnet 5 (note 7)	32 093 337	23 310 685
Contributions - CAnet 4 (note 8)	3 894 924	4 173 356
Redevances	12 102	242 375
Cotisations	172 500	160 000
Revenus de placements	40 220	39 608
	36 213 083	27 926 024
DÉPENSES		
CAnet 5 (annexe I)	32 093 338	23 310 684
CAnet 4 (annexe II)	3 894 924	4 173 356
Fonctionnement (annexe III)	230 082	217 976
Programmes – Fonds de redevances	91 276	68 476
	36 309 620	27 770 492
(DÉFICIT) EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES POUR L'EXERCICE	(96 537)	155 532

**ANNEXE À L'ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT
POUR L'EXERCICE PRENANT FIN LE 31 MARS 2011**

	2011 (en dollars)	2010 (en dollars)
ANNEXE I - CAnet 5		
Charges directes (note 13)	26 311 207	18 373 025
Fonctionnement	4 188 417	3 893 724
Amortissement	1 593 714	1 043 935
	32 093 338	23,310,684
ANNEXE II - CAnet 4		
Amortissement	3 894 924	4 162 152
Charges directes	-	11 204
	3 894 924	4 173 356
ANNEXE III – FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux (note 13)	1 903 773	2 320 498
Sous-traitants	1 092 929	474 005
Locaux	364 854	253 453
Déplacements	205 771	265 953
Promotion	159 438	85 595
Honoraires professionnels	105 244	50 480
Conférences et comités	89 258	147 591
Matériel et maintenance	74 332	96 275
Réunions du Conseil	67 293	51 099
Téléphone et réseau	38 603	58 272
Traduction et révision linguistique	29 564	31 038
Assurance	28 323	28 364
Formation et perfectionnement	18 852	7 861
Cotisations	16 491	16 498
Divers	12 689	18 973
Papeterie et impression	8 558	10 030
Poste et messagerie	6 774	5 251
Frais bancaires et intérêts	4 693	4 657
Perte sur l'aliénation des immobilisations	-	673
Amortissement	191 060	185 134
	4 418 499	4 111 700
Moins : imputation aux projets CAnet 5	4 188 417	3 893 724
	230 082	217 976

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN LE 31 MARS 2011

	2011 (en dollars)	2010 (en dollars)
ENCAISSE VENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :		
Contributions à CANet 5	25 000 000	28 000 000
Redevances	12 102	242 375
Cotisations	172 500	160 000
Revenus de placements - fonctionnement	40 220	39 608
Revenus de placements - programmes	330 167	146 481
Dépenses de fonctionnement	(3 866 263)	(4 050 228)
Dépenses liées aux programmes	(23 198 502)	(10 398 123)
	(1 509 776)	14 140 113
ENCAISSE VENANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Produit de la vente des placements à long terme	574 026	-
Acquisition d'immobilisations	(655 650)	(1 237 349)
Produit de la vente de l'équipement réseau de CANet 4	754	114 089
	(80 870)	(1 123 261)
Évolution de l'encaisse et des placements à court terme	(1 590 646)	13 016 852
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	50 474 539	37 457 687
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	48 883 893	50 474 539
Répartition de l'encaisse et des placements à court terme :		
Encaisse	339 948	1 511 757
Placements à court terme	48 543 945	48 962 782
	48 883 893	50 474 539

1. VOCATION DE L'ORGANISME

La société CANARIE inc. a été constituée en tant qu'organisme sans but lucratif sans capital-actions le 5 mars 1993 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. CANARIE inc. a pour objectif de soutenir le développement de l'infrastructure des communications pour un Canada axé sur le savoir.

En tant que société vouée exclusivement à la recherche scientifique et au développement expérimental ainsi qu'à leur promotion, CANARIE inc. n'est pas tenu de verser un impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) j) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables de l'organisme respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada. Leur base d'application est conforme à celle de l'an dernier. Sont décrites ci-après les conventions jugées particulièrement importantes.

Présentation

Les conventions comptables de l'organisme respectent les principes de comptabilité qui s'appliquent à la continuité de l'exploitation. Dans le cas de CANARIE inc., la continuité de l'exploitation dépend de l'obtention de fonds suffisants d'Industrie Canada pour assurer le fonctionnement de l'organisme. L'accord de financement actuel prend fin le 31 mars 2012 et aucun nouvel accord n'avait été conclu à la date où ces états financiers ont été préparés.

Charges payées d'avance

Ces dépenses correspondent aux éléments de l'actif qu'on peut séparer ou scinder de l'organisation et vendre, céder, exploiter sous licence, louer ou échanger, soit individuellement ou collectivement avec l'actif pertinent.

Placements

Les placements sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur, les pertes et les profits latents étant inclus dans l'état des résultats de fonctionnement pour l'exercice.

La valeur des titres de placement négociés sur le marché est évaluée en fonction des derniers cours acheteurs. Les transactions sont comptabilisées à la date du règlement, et le coût des transactions est comptabilisé dans les dépenses au moment de la transaction.

Le produit financier, qui comprend l'intérêt ainsi que les pertes et les profits latents et réalisés, apparaît sous la forme « autre revenu » dans l'état des résultats quand il se rapporte à l'actif net non affecté ou à l'actif net affecté à l'interne. Les revenus de placements des fonds affectés à l'externe apparaissent sous la forme « contributions reportées » dans le bilan, comme le requiert l'accord de financement.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de la durée de vie utile de l'élément d'actif, comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Réfection des locaux	3 ans

L'amortissement de l'équipement des réseaux Canet 4 et Canet 5 est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de la durée de vie utile de l'élément d'actif pour l'organisme. CANARIE inc. ne peut prolonger cette durée de vie utile au-delà du 31 mars 2012.

Actif à long terme

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût moins l'amortissement cumulé. Si des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée, on procèdera à une vérification en additionnant la valeur non actualisée estimée des flux de trésorerie éventuels liés aux activités et la valeur résiduelle calculée, puis en comparant cette somme à la valeur comptable. Si la somme est inférieure à la valeur comptable d'un actif donné, on constatera une dépréciation. Au 31 mars 2011, rien n'indiquait qu'on ne pourrait pas recouvrer la valeur comptable des immobilisations.

Contributions reportées

Les contributions reportées correspondent (1) aux montants reçus avant la période prévue pour les contributions, (2) aux montants reçus au titre des contrats de service s'étendant dans une période ultérieure, (3) aux montants reçus pour l'acquisition d'immobilisations.

Comptabilisation des revenus

L'organisme utilise la méthode du report pour les contributions. Les sommes affectées sont inscrites comme un revenu dans l'exercice où les dépenses connexes sont prises en compte. Les contributions non affectées sont comptabilisées en tant que revenu au moment du versement ou du versement prévu, si on peut raisonnablement en déterminer le montant et si on a suffisamment de certitude eu égard à leur versement.

Les contributions liées aux immobilisations sont reportées et calculées comme un revenu dans le même exercice où sont comptabilisées les déductions relatives à l'amortissement des immobilisations.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à établir des prévisions et des hypothèses qui se répercutent sur le montant d'actif et de passif déclaré, sur la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date de production des états financiers ainsi que sur le montant des revenus et dépenses constatés pendant la période de déclaration. Ces estimations sont révisées périodiquement et les rajustements, quand ils s'avèrent nécessaires, apparaissent dans les gains de la période où on en fait la constatation.

Dons de biens et de services

Tout au long de l'exercice, des personnes ont fourni des services à titre bénévole (par exemple, don de temps et déplacements des membres du conseil et des comités). De tels services n'étant pas normalement achetés par l'organisme, et face à la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les dons de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Instruments financiers

Les autres instruments financiers comprennent les comptes clients, ainsi que les comptes fournisseurs et les charges à payer. Ils sont d'abord inscrits à leur juste valeur puis comptabilisés à la fraction amortie du coût.

Modifications à venir en comptabilité

En décembre 2010, le Conseil des normes comptables a sanctionné de nouvelles normes spécifiquement pour les organismes sans but lucratif. Ces normes s'appliqueront de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. La direction de CANARIE inc. a choisi d'appliquer ces normes à l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013.

3. MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2010, CANARIE inc. a adopté les recommandations du chapitre 4470 de l'ICCA concernant la ventilation des charges des organismes sans but lucratif. Cette politique a été adoptée consécutivement à une entente verbale entre Industrie Canada et le conseil d'administration de l'organisme afin que les coûts indirects internes des nouveaux services soient graduellement et prospectivement affectés au programme concerné plutôt qu'indirectement aux dépenses d'exploitation. Puisque cette politique s'applique aux nouveaux services ou projets débutant durant l'exercice financier de 2011, un retraitement rétrospectif n'est ni approprié ni réalisable. Pour en savoir plus sur les affectations concernant l'exercice actuel, on lira la note 13.

4. PLACEMENTS À COURT TERME

Ces placements consistent essentiellement en acceptations bancaires dont le rendement annuel varie entre 0,93 % et 1,4 % (0,23 % et 0,55 % en 2010). Elles parviennent à maturité entre avril et septembre 2011 (avril et septembre 2010, en 2010).

5. PLACEMENTS À LONG TERME

Au 31 mars 2008, CANARIE inc. détenait un capital de un million de dollars de papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) de tierces parties. En raison d'une perturbation des marchés du crédit, plus particulièrement du marché des PCAA, ces titres n'ont pas été réglés à échéance. Le 21 janvier 2009, à la suite de l'approbation par la cour du plan de restructuration, les détenteurs de PCAA ont vu leur investissement converti en titres obligataires à plus long terme. Le 31 mars 2010, CANARIE inc. estimait la juste valeur des titres en question à 574 026 \$. En 2011, l'organisme s'en est départi pour la somme de 568 165 \$, enregistrant une perte de 5 861 \$ durant l'année.

6. IMMOBILISATIONS

	2011		2010	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	(en dollars)	(en dollars)	(en dollars)	(en dollars)
Équipement informatique	121 953	81 156	111 204	66 560
Matériel	24 962	19 675	24 962	14 683
Réfection des locaux	362 137	241 425	362 137	120 712
Mobilier	120 092	45 212	105 969	21 194
Équipement réseau (CANet 4)	20 719 361	18 015 048	25 735 232	19 135 995
Équipement réseau (CANet 5)	5 206 800	3 611 693	4 602 763	2 017 979
	26 555 305	22 014 209	30 942 267	21 377 123
Moins : amortissement cumulé	(22 014 209)		(21 377 123)	
	4 541 096		9 565 144	

6. IMMOBILISATIONS (suite)

Au cours de l'exercice, un montant de 25 367 \$ (10 297 \$ en 2010) correspondant au matériel complètement amorti a été retranché du coût total et de l'amortissement cumulé.

Durant l'exercice, un montant de 5 015 871 \$ (2 717 781 \$ en 2010) correspondant à l'équipement réseau (Canet 4) complètement amorti a été retranché du coût total et de l'amortissement cumulé.

Une partie de l'équipement réseau (Canet 4) entièrement amorti a été vendu durant l'exercice. Le produit de cette vente s'élève à 753 \$ (19 200 \$ en 2010) et a été imputé au projet Canet 5 afin de couvrir les dépenses à venir.

7. CONTRIBUTIONS REPORTÉES - CANET 5

Le 28 mars 2007, CANARIE inc. a conclu une entente de financement avec le ministre de l'Industrie. Cette entente prévoit le versement de 120 millions de dollars à CANARIE inc. en vue d'améliorer et d'élargir les capacités techniques du réseau de la prochaine génération. L'organisme a reçu 67 millions de dollars du ministre pour les exercices financiers 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 ainsi qu'une autre tranche de 28 millions de dollars correspondant aux besoins formulés dans le plan d'activités annuel pour 2010-2011.

Les contributions reçues ont été comptabilisées comme suit :

	2011 (en dollars)	2010 (en dollars)
<i>Solde, début de l'exercice</i>	50 839 626	46 134 867
Contributions reçues	25 000 000	28 000 000
Charges directes liées au projet durant l'exercice	(30 499 624)	(22 266 749)
Immob. acquises pour fonctionnement (net) (note 9a)	129 551	(245 127)
Amortissement des immobilisations	(1 593 714)	(1,043 935)
Récupération des routes optiques et vente de matériel	754	114 089
Revenus de placements	330 167	146 481
	44,206,760	50 839 626
Moins : contributions reportées – immob. (note 9c)	(1 595 107)	(2 584 784)
<i>Solde, fin de l'exercice</i>	42 611 653	48 254 842

Suite...

8. CONTRIBUTIONS REPORTÉES - CANET 4

À la suite d'une entente de financement conclue le 28 mars 2002, CANARIE inc. a reçu 110 millions de dollars du ministre de l'Industrie afin de soutenir la conception, la création, le déploiement et l'exploitation du réseau CANet 4.

Le solde des contributions a été comptabilisé comme suit :

	2011 (en dollars)	2010 (en dollars)
<i>Solde, début de l'exercice</i>	6 963 033	11 136 389
Charges liées au projet durant l'exercice	-	(11 204)
Amortissement des immobilisations	(3 894 924)	(4 162 152)
	3 068 109	6 963 033
Moins : contributions reportées – immob. (note 9b)	(2 704 313)	(6 599 237)
<i>Solde, fin de l'exercice</i>	363 796	363 796

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS

Ces contributions correspondent aux sommes remises par Industrie Canada pour l'acquisition d'immobilisations. Conformément aux règles de comptabilité généralement acceptées, ces montants sont inscrits comme des revenus, au même titre que l'amortissement des immobilisations. Les contributions reportées relatives aux immobilisations avaient été comptabilisées comme suit au 31 mars 2011 :

	2011 (en dollars)	2010 (en dollars)
a) Fonctionnement		
<i>Solde, début de l'exercice</i>	296 347	51 220
Contributions reçues pour l'achat d'immobilisations	38 174	410 236
Amortissement/perte à la liquidation	(167 725)	(165 109)
<i>Solde, fin de l'exercice</i>	166 796	296 347
b) CANet 4		
<i>Solde, début de l'exercice</i>	6 599 237	10 761 389
Amortissement	(3 894 924)	(4 162 152)
<i>Solde, fin de l'exercice</i>	2 704 313	6 599 237

Suite...

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES – IMMOBILISATIONS (suite)

c) <i>CAnet 5</i>		
<i>Solde, début de l'exercice</i>	2 584 784	2 907 573
Contributions reçues pour l'achat d'immobilisations	604 037	721 146
Amortissement	(1 593 714)	(1 043 935)
<i>Solde, fin de l'exercice</i>	1 595 107	2 584 784
 TOTAL DES CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS		
	4 466 216	9 480 368

10. ACTIF NET AFFECTÉ

Fonds de redevances

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, Industrie Canada a accordé à CANARIE inc. le droit de garder les redevances perçues après le 31 mars 2007 et de les utiliser à sa discrétion et à celle de son conseiller juridique. Les sommes annuelles affectées au Fonds comprennent les redevances et les intérêts créditeurs. Les déboursés correspondent aux paiements venant du Fonds, effectués dans le cadre des projets approuvés.

Clôture des activités

Au cours de l'exercice financier 1998, CANARIE inc. a créé un fonds de prévoyance en vue de la dissolution éventuelle de la société ou de sa transition vers une nouvelle vocation. Dans l'un ou l'autre cas, ce fonds servira à couvrir les charges opérationnelles. L'objectif était de verser au fonds un montant se situant entre 50 % et 75 % du budget de fonctionnement annuel de l'organisme. Ces sommes ne peuvent être réaffectées sans le consentement du conseil d'administration. À la fin de l'exercice, une résolution a été adoptée en vue du transfert de 1 000 000 \$ à l'actif net affecté le 31 mars 2011.

11. ENGAGEMENTS

Engagements au titre du bail

Le bail pour les locaux de CANARIE inc. expire le 31 août 2014. Les paiements minima au titre du bail pour les années à venir (loyer de base et frais courants pour les locaux supplémentaires) sont les suivants :

2012	361 501
2013	361 501
2014	361 501
2015	150 625

\$ 1 235 128

Engagements contractuels

Au 31 mars 2011, CANARIE inc. avait des engagements financiers concernant sa participation aux dépenses liées aux programmes suivants :

Programme de plateformes sur réseau (v1 et v2)	\$ 7 799 632
Programme des TI vertes	743 949
Programmes des RORE	8 936 025
Projets financés à partir du Fonds de redevances	73 659
Dépenses du réseau CANet 5	3 218 923

\$ 20 772 188

12. TRANSACTIONS VISANT LES APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a versé des frais de consultation de 339 740 \$ (55 000 \$ en 2010) à une entreprise dirigée par un membre d'office du conseil d'administration pour ses services en tant que président intérimaire.

Ces transactions sont survenues dans le cours normal des activités et respectaient les mêmes modalités que pour des parties non apparentées.

13. AFFECTATION DE DÉPENSES

Tel qu'indique à la note 3, CANARIE inc. a affecté certains coûts d'exploitation internes relatifs à de nouveaux services directement à Canet 5. Ces coûts sont ventilés comme suit :

	2011 (en dollars)	2010 (en dollars)
Salaires et avantages sociaux	173 391	-

Le montant affecté dépend du temps réel consacré aux nouveaux services, selon le taux de rémunération et les avantages sociaux actuels des employés.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur marchande des instruments financiers reportés au coût amorti

Les instruments financiers de l'organisme dont il est fait état dans le bilan consistent en comptes clients, comptes fournisseurs et charges à payer. Les montants reportés relatifs à ces instruments financiers se rapprochent de leur juste valeur en raison de la nature courante des charges.

Risque de crédit

L'organisme s'expose au risque de crédit au titre des comptes clients liés aux membres et aux sources de financement. L'organisme ne s'expose pas de façon notable ni à l'une ni à l'autre de ces parties.

Risque lié au taux d'intérêt

Les titres de placement de l'organisme ne subissent aucun risque lié à la fluctuation du taux d'intérêt, car ils sont uniquement constitués d'obligations ou de titres obligataires du Canada à taux d'intérêt fixe. Cela dit, le risque existe que la valeur marchande de ces placements soit rajustée, ce qui pourrait poser un risque pour les flux de trésorerie. Les obligations à court terme à taux variable exposeront l'organisme au risque associé au taux d'intérêt. Tous les autres actifs ou passifs financiers, que ce soit sous forme de comptes clients ou fournisseurs, ne produisent pas d'intérêts. Dans l'ensemble, le risque lié au taux d'intérêt est donc faible.

Risque lié aux liquidités

Ce risque survient quand l'organisme pourrait ne pas être en mesure de respecter ses engagements. CANARIE inc. a dressé un plan pour tenir ses engagements lorsqu'ils parviennent à échéance, principalement au moyen de fonds de prévoyance internes affectés et non affectés que financent des placements à court terme.

Suite...

15. COMPARAISONS

Certains chiffres comparatifs ont été restructurés pour se conformer à la présentation des états financiers cette année.

16. GESTION DES CAPITAUX

En ce qui concerne la gestion des capitaux, CANARIE se concentre sur la détention de liquidités suffisantes pour ses activités et les paiements destinés aux bénéficiaires admissibles. L'organisme s'efforce d'avoir assez de moyens liquides pour continuer à fonctionner en conformité avec l'accord de financement qu'il a conclu avec le gouvernement canadien, en dépit des circonstances qui peuvent avoir des répercussions sur ses finances, ainsi que pour disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour saisir les occasions qui l'aideront à progresser dans la réalisation de ses objectifs. La société tient compte de ce besoin de liquidités lorsqu'elle prépare son budget et son plan annuel. Elle suit aussi les paiements aux bénéficiaires admissibles et les résultats d'exploitation, qui sont comparés aux prévisions des flux de trésorerie pour faire en sorte que les liquidités soient suffisantes. Au 31 mars 2011, CANARIE avait atteint l'objectif qui consistait à disposer de moyens liquides suffisants pour rencontrer ses obligations courantes. L'approche de l'organisme à la gestion des capitaux n'a pas changé au cours de l'exercice.

La stratégie de CANARIE en matière de placements est spécifiquement adaptée aux contraintes de durée et de qualité énoncées dans sa politique de placements. Bien qu'appropriées et nécessaires à la réalisation des objectifs généraux de l'organisme, ces contraintes interdisent la valorisation du portefeuille par une gestion active des placements. En effet, la rigidité de ces contraintes ne laisse pas une marge de manœuvre suffisante pour qu'une gestion active des investissements ait quelque efficacité. La stratégie de CANARIE consiste plutôt à acheter et à conserver des titres dans le cadre que voici :

- dans la mesure du possible, les placements parviendront à maturité en fonction des besoins de liquidités prévus par CANARIE;
- les limites quantitatives du portefeuille laisseront amplement de liquidités pour que CANARIE satisfasse à ses besoins. Par conséquent, on pourra conserver des placements autorisés de nature moins liquide. On ajoutera de la valeur au portefeuille en sortant de la « courbe des liquidités » chaque fois que la chose est réalisable;
- CANARIE ne gardera que des placements qu'autorise sa politique en la matière.